

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février, à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian GARRABOS Maire de THONAC.

Date de Convocation : 17.02.2023

Étaient Présents : M. Christian GARRABOS Maire, M. Guillaume ARCHAMBEAU, M. Patrick LE MELLEDO, Mme Magali TERUEL, M. Sébastien CULINE, ~~M. Alain MIDDEGAELS~~, M. Cyril CERF, Mme Claudine LAWARREE MALOYER, M. Harold ECLAIRCY.

Étaient absents :

Étaient Absents excusés : M. Alain MIDDEGAELS ayant donné procuration à M. Patrick LE MELLEDO

Secrétaire de séance : M. Sébastien CULINE

OBJET : SUBVENTION A L'ECOLE DE LA CHAPELLE AUBAREIL – VOYAGE A PARIS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par courrier du 17 juin 2022, l'école de La Chapelle Aubareil, sollicitait une subvention dans le cadre d'un voyage scolaire à Paris pendant l'année scolaire 2022-2023.

Le montant total du projet est estimé à 16 822 euros en septembre 2022. Les élèves des deux classes (CE2/CM1 et CM2) participeront à ce voyage.

Afin d'alléger la participation des familles, outre les actions menées par l'école et l'association des parents d'élèves, Monsieur le Maire propose une participation communale de 1 000 euros (mille euros).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'allouer une subvention de 1 000 euros (mille euros) à l'école de La Chapelle Aubareil,

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au compte 6574 du budget primitif de la Commune.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

Fait à Thonac le 24 février 2023

Le Maire,
Christian GARRABOS.

En vertu de l'article 2 de la loi du 02 juillet 1985.

Certifié exécutoire par le Maire le : 24/02/2023

Reçu en S/Préfecture le :

Publié et Notifié le : 24/02/2023

Le Maire,

Christian GARRABOS.

